Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 18 mai 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : *MENH2007299A*

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 18 mai 2020, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2020 aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 255.

En outre, 30 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

A défaut de candidats qualifiés inscrits sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidats qualifiés pour exercer les fonctions d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ou en cas de refus d'un candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 242-7 s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21.

Enfin, 19 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition des postes offerts – session 2020

Académies	Concours unique	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	8	1	1
Amiens	6	1	-
Besançon	7	1	1
Bordeaux	-	-	1
Caen	7	1	-
Clermont-Ferrand	5	1	-
Corse	1	-	-
Créteil	22	3	2
Dijon	8	1	1
Grenoble	12	2	1
Lille	6	1	-
Limoges	5	1	-

Académies	Concours unique	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Lyon	9	1	1
Martinique	3	-	-
Montpellier	8	1	-
Nancy-Metz	13	1	1
Nantes	18	2	1
Nice	4	-	-
Orléans-Tours	10	1	1
Paris	14	2	1
Poitiers	11	1	1
Reims	8	1	1
Rennes	8	1	1
La Réunion	3	-	-
Rouen	8	1	1
Strasbourg	3	-	-
Toulouse	6	1	-
Versailles	35	4	3
Mayotte	5	-	-
Polynésie française	2	-	-
Totaux	255	30	19